

Préparation du dossier raep aux concours du capes

Séance 2 : Proposition de méthode et outils pour commencer la rédaction du dossier RAEP

Samedi 16 / 09 / 2023 – Lycée de Dembeni

www.devenirenseignant.gouv.fr

LE CONTENU DE LA MATINÉE

- **La rédaction du RAEP : Méthode, enjeux, attendus.**
- **Proposition d'outils pour vos travaux : bibliographie indicative et document-guide pour la rédaction**
- **Témoignage – retour d'expérience d'une lauréate de l'année précédente**

Mme Charlotte RIVAUD

QUELQUES STATISTIQUES.... (RAPPORT 2023)

Capès interne - Histoire et géographie (EBI 1000 E)

Académie	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
A02 Académie d'Aix-Marseille	18	17	6
A04 Académie de Bordeaux	6	5	3
A06 Académie de Grenoble	3	3	1
A09 Académie de Lille	9	9	4
A10 Académie de Lyon	10	9	5
A11 Académie de Montpellier	7	6	4
A12 Académie de Nancy-Metz	6	6	2
A15 Académie de Strasbourg	10	10	2
A16 Académie de Toulouse	9	8	4
A17 Académie de Nantes	10	9	4
A18 Académie d'Orléans-Tours	3	3	1
A19 Académie de Reims	3	3	1
A20 Académie d'Amiens	2	2	2
A22 Académie de Limoges	2	2	1
A23 Académie de Nice	2	2	0
A27 Académie de Corse	3	2	1
A28 Académie de La Réunion	11	10	3
A31 Académie de Martinique	3	2	0
A32 Académie de Guadeloupe	2	2	1
A33 Académie de Guyane	4	4	3
A40 Académie de Nouvelle-Calédonie	5	5	0
A41 Académie de Polynésie Française	4	4	1
A43 Académie de Mayotte	9	8	5
A70 Académie de Normandie	4	4	1
A80 SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	28	28	14

QUELQUES STATISTIQUES....

Moyenne par épreuve/matière après barre

CAPES interne - Histoire et géographie (EBI1000E)

Epreuve	Matière	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis	Moyenne des présents	Moyenne des admis	Ecart type présents	Ecart type admis
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	91	84	35	8.58	12.98	4.38	2.88
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	83	79	36	8.85	12.42	4.09	2.88

Notes-Totaux Min./Max. après barre

CAPES interne - Histoire et géographie (EBI1000E)

Epreuve	Matière	Présents				Admis			
		Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.
201	1048 0369 Epreuve professionnelle Géographie	2.00	19.00	4.00	38.00	9.00	19.00	18.00	38.00
201	1048 0370 Epreuve professionnelle Histoire	2.00	19.00	4.00	38.00	9.00	19.00	18.00	38.00

UNE MISE EN GARDE (R.2023)

LA LECTURE ATTENTIVE DU RAPPORT DU JURY EST INDISPENSABLE POUR REpondre AUX ATTENTES DU JURY : À LA SESSION 2023, plus 8 % DES DOSSIERS ONT ÉTÉ DECLARES IRRECEVABLES EN RAISON DU NON-RESPECT DES CONSIGNES RÉGLEMENTAIRES.

Le jury tient donc à rappeler aux candidats que pour que leur dossier soit recevable, il est impératif que :

- la discipline mentionnée par le candidat lors de son inscription corresponde à celle de la séquence effectivement décrite. Un dossier contenant une séquence d'histoire alors qu'il a été déclaré en géographie (ou inversement) est irrecevable: il est alors considéré comme une **erreur d'inscription** ;
- le dossier soit certifié par le chef d'établissement, c'est-à-dire qu'il comporte à la fois la **signature** de ce dernier **et un cachet lisible** identifiant clairement l'établissement. **L'absence de ces éléments invalide le dossier qui est alors considéré comme hors norme** ;
- le dossier ne dépasse pas **huit pages** en respectant les normes typographiques (taille des caractères) et de mise en page (marges) et en se limitant strictement à **deux pages pour la première partie et à six pages pour la seconde**. Un dossier dont le nombre de pages excède ces limites et/ou ne respecte pas les règles est irrecevable : il est alors considéré comme **hors norme** ; il est inutile d'introduire un sommaire dans un dossier RAEP ou encore un CV ;
- les **annexes** soient en nombre raisonnable (10 pages maximum sinon le dossier est considéré comme HN) et en lien avec la situation décrite dans les six pages. Les situations d'apprentissage, les objectifs, les progressions, les résultats de la réalisation doivent être mentionnés dans la deuxième partie (= les six pages) du dossier.

❖ Les origines et l'esprit de l'exercice

□ Aux origines

- **2002: Loi de modernisation sociale** → Valorisation de compétences professionnelles acquises au travail → VAE (validation des acquis de l'expérience) → voie d'accès à l'obtention d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification

- **2007: Loi de modernisation de la fonction publique** → extension de la reconnaissance des acquis de expérience professionnelle (RAEP) au recrutement ainsi qu'à la promotion des agents.

□ La révolution de 2011

-Arrêté du 27 avril 2011 → remplacement de l'épreuve écrite d'admissibilité aux concours de recrutement des enseignants par la remise d'un dossier en vue d'obtenir la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle = [Dossier RAEP]

-Dossier en 2 parties : Parcours professionnel + Réalisation pédagogique significative

-Noté sur 20 + Dossier non anonyme + Dossier visé par le chef d'établissement

□ Bilan

❖ **Dossier RAEP:**

- **Nouveau type d'exercice (10 ans seulement !)**
- **Vérifier votre processus de professionnalisation dans le domaine de l'enseignement / Aptitude à exercer le métier / Rentrer dans le corps des professeurs certifiés**

❖ **Dossier RAEP: esprit différent du concours externe**

- **Aspect professionnel plus sollicité**
- **Montrer que vous êtes dans une dynamique de professionnalisation**
- **Montrer votre aptitude à intégrer le corps de professeurs certifié**

Remarques préalables

- ❑ Le dossier de RAEP doit permettre au candidat de mettre en valeur son **parcours professionnel**
- ❑ Les éléments de l'expérience qui témoignent de son **implication dans l'exercice du métier**
- ❑ Ainsi que la pertinence de sa **réflexion didactique et pédagogique** au travers d'une réalisation pédagogique présentée et analysée
- ❑ Le contenu présenté doit permettre d'apprécier les **compétences professionnelles** : compétences du **BO du 25 juillet 2013**

❖ Les principales attentes du jury

❑ Six critères communs à toutes les disciplines :

1- La maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnelles, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite

2- La pertinence de l'activité décrite

3- La structuration du propos

4- La prise de recul dans l'analyse de la situation exposée

5- La justification argumentée des choix pédagogiques opérés

6- La qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe

❖ La structure du dossier RAEP

Partie 1

**LE PARCOURS
PROFESSIONNEL**

2 pages maximum

Partie 2

**L'ANALYSE DE LA
REALISATION
PEDAGOGIQUE**

6 pages maximum

Partie 3

LES ANNEXES

**Elles ne doivent pas
constituer des
pages
supplémentaires de
la partie 2**

10 Pages Maxi



Le détail des différentes parties

- **Partie 1 : 2 pages maximum**

LE PARCOURS PROFESSIONNEL

Le candidat décrit les responsabilités confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel dans le domaine de l'enseignement

- **Partie 2 : 6 pages maximum**

ANALYSE DE LA REALISATION PEDAGOGIQUE

Le candidat développe plus particulièrement une réalisation pédagogique relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe. Étendue à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative

Document réalisé par Mr Béraud Vincent et Vigeoz Jérémie

Partie I – Le parcours professionnel

Extrait n° 1 : Rapport du jury - 2018

Il ne s'agit donc pas d'un *curriculum vitae* mais d'un regard réflexif sur quelques étapes bien identifiées du parcours du candidat qui lui ont permis d'acquérir ou d'engager l'acquisition de compétences nécessaires à l'exercice du métier de professeur d'histoire-géographie.

Le candidat peut librement choisir les expériences qui lui semblent les plus significatives. En

- **Pas de curriculum vitae**
- **Pas de récit de vie**
- **Un travail d'analyse réflexif sur son parcours**

→ **Doivent apparaître :**

- **La formation initiale (universitaire)**
- **Les expériences successives**
- **L'engagement dans l'enseignement**

Extrait n° 2 : Rapport du jury - 2018

S'agissant d'un concours de recrutement de professeurs d'histoire et de géographie, il est évidemment inopportun que la première partie du RAEP fasse l'économie d'une articulation claire avec nos disciplines. Celle-ci peut prendre appui sur la formation universitaire du candidat, sur son expérience de la classe, sur sa réflexion autour des finalités de l'histoire et de la géographie... Les possibilités sont nombreuses.

→ **Le lien entre la formation postbac et les disciplines du concours doit être établi de manière explicite**

→ **« Les possibilités [...] nombreuses » supposent qu'il n'y a pas une seule façon de faire; mais que plusieurs voies peuvent permettre à rendre compte de la pertinence de son parcours dans la professionnalisation au métier de professeur d'histoire géographie**

□ Partie II – L'analyse de la réalisation pédagogique

Extrait n° 3 : Rapport du jury - 2018

Comme l'année passée, le jury rappelle que « l'exigence de ces concours internes donne à cette partie du RAEP, consacrée à l'analyse d'une situation concrète, une valeur discriminante. Cette partie doit permettre au jury d'appréhender les pratiques pédagogiques du candidat, son positionnement, voire d'identifier des postures différentes selon les situations d'apprentissage proposées ».

Le candidat conserve la liberté de présenter une séquence ou une séance, cette dernière lui permettant souvent de mieux détailler son propos. Elle doit en tout cas relever soit de l'histoire, soit de la géographie, selon le choix effectué lors de l'inscription, et non d'un autre enseignement, même connexe (EMC, EMI...).

Extrait n° 4 : Rapport du jury - 2023

Le candidat conserve la liberté de présenter une séquence ou une séance. Toutefois, à la lecture des dossiers, le jury constate que la présentation d'une séance est plus pertinente et le jury recommande ce choix car il permet au candidat de montrer comment il met ses compétences professionnelles au service des élèves. Il convient d'en énoncer clairement le titre ainsi que le niveau dans lequel elle a été menée. Elle

- Séance ou séquence? → Liberté mais attention...
- Histoire ou géographie. Pas d'EMC ou HGGSP
- Une réalisation réelle et non fictive
- Une démarche analytique et non une séquence/séance parfaite

Extrait n° 4 : Rapport du jury - 2018

Le jury attache enfin une grande importance à l'authenticité et au réalisme du propos. Il ne peut pas accepter que des candidats mentionnent par exemple des dispositifs ou des situations d'apprentissage dont ils ne maîtrisent ni les tenants ni les aboutissants, au motif qu'ils seraient dans « l'air du temps ». Il invite chacun à se défier d'une telle approche, bien loin de la réalité du métier et de l'exercice d'analyse professionnelle auquel il convie les candidats.

Les correcteurs n'attendent pas la conformité à un modèle pédagogique supposé mais la capacité à formuler des choix conscients et à en rendre compte de manière objective, dans l'intérêt des élèves. Le jury rappelle par exemple qu'il ne suffit pas d'invoquer la classe inversée

→ Ni un compte rendu, ni une simple description d'un acte pédagogique

→ Présentation analysée, expliquée et justifiée d'une action de formation

→ Elle illustre un apprentissage dans la discipline choisie, correspond à un niveau de classe, tient compte de pré-requis, traite d'un objet d'étude, est justifiée par des objectifs visés, propose des contenus, une méthode, des moyens et implique une relation, se conclut sur une évaluation

❑ Les attendus du jury face aux défauts couramment observés

✓ Un dossier authentique, personnel et sincère qui cite les sources

✓ Imitation non maîtrisée, Copie ou Plagiat

✓ Présentation clair, soignée, et structurée

✓ Maîtrise insuffisante des TIC
✓ Absence d'enchaînement logique des idées

✓ Respect des normes typographiques et typologiques fixées

✓ Dépassement des 8 pages, police ou marge non respectées

✓ Rendre compte de son activité professionnelle, de la connaissance du système éducatif et de la maîtrise des attendus pédagogiques et didactiques de la discipline

✓ Absence de cohérence, manque de justification des choix

✓ Utiliser les concepts et vocabulaire adaptés

✓ Confusion entre les notions de pédagogie et de didactique / Flottements conceptuels

✓ Maîtriser la langue et adapter son discours

✓ Fautes d'orthographe, grammaticales ou de syntaxe, niveau de langue non adapté

COMMENTAIRES SUR LES DOSSIERS ÉTUDIÉS

- ❑ Le jury a apprécié les dossiers qui respectaient les contraintes formelles de présentation spécifiées dans la définition de l'épreuve, avec une **mise en forme témoignant d'une préoccupation de communication.**
- ❑ Il est rappelé dans les rapports du jury que l'épreuve vise à apprécier :
 - ✓ la **pertinence** du choix de l'activité décrite,
 - ✓ la **maîtrise** des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
 - ✓ la **structuration du propos** ,
 - ✓ la **prise de recul** dans l'analyse de la situation exposée,
 - ✓ la **justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés**,
 - ✓ la **qualité** de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe...

POINTS DE VIGILANCE EN H-G

1

Tout élément placé en annexe mais relevant du contenu des 6 pages (partie 2 du dossier) conduit à classer le dossier « **hors-norme** » (HN) et donc à écarter le candidat. **C'est notamment le cas des progressions détaillées mentionnant les connaissances et les compétences visées, ainsi que des fiches récapitulatives analysant la séquence ou la séance.** Cette règle garantit l'équité de traitement entre les candidats et figure explicitement dans les deux derniers rapports du jur

2

Lorsqu'il est fait référence à des programmes du second degré, il s'agit des **programmes de collège et de lycée en vigueur à la rentrée scolaire 2023**:

- **AU LYCEE**: Fin de la mise en œuvre de la réforme du lycée et des nouveaux programmes à la rentrée 2020 pour le nouveau baccalauréat (2021).
- **AU COLLEGE**: Prendre en compte la légère modification des programmes en cycle 3 et 4 parus au B.O n°31 du 30 juillet 2020

Extrait n° 5 : Rapport du jury - 2023

Nous attirons l'attention des futurs candidats sur le fait que les dossiers de candidats portant sur l'enseignement pluridisciplinaire d'histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP) ne seront pas acceptés à la session 2024.

Extrait n° 6 : Rapport du jury - 2023

L'admission

Cette année, le jury n'a pas pourvu tous les postes au concours interne du CAPES d'histoire-géographie ni au concours de l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER). Il a refusé de recruter avec des candidats dont les notes étaient inférieures à 10. L'oral du concours est déterminant.

II- Des outils pour commencer vos travaux

- Un site internet incontournable : www.devenirenseignant.gouv.fr
- Les rapports du jury : 2019 / 2020 / 2021 / 2022 /2023 (à télécharger)
- Un document d'appui pour le dossier RAEP: *Vade-mecum RAEP de C. DENIAUD (Djahazi)*
- Une bibliographie indicative pour l'année de concours
- Utilisez les ressources en ligne (Youtube, geoconfluences, herodote, APHG,)
- Faites vous assister par un collègue pour observer votre séance

Témoignages – retour d'expérience de lauréats des sessions passées

Mme Charlotte RIVAUD



